

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
CANTON DE WORMHOUT
COMMUNE DE LEDERZEELE**

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 05 décembre 2016 à 19h30

Etaient présents : DEKEISTER C. - DELFORGE M. - DEWYNTER K. – DRIEUX D. - LOONIS S. – LUCHET S. - NICOLATS G. - BECK B. - PACCOU A. - MENTEL C. - ENVAIN V. - EVRARD P. -

Absents excusés : BAUDENS G. - ALLAN H. - LEVISSE P. -

BECK Béatrice est élue secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du compte rendu du dernier conseil**
- **Appel à projets TEPCV**
- **Mise à jour du tableau des emplois**
- **CCHF – statuts + fonds de concours**
- **Site internet communal**
- **Mutuelle communal**
- **Médaille du tourisme promo 2017**
- **Rapport d'activités SIDEN/SIAN**
- **Désaffiliation du SDIS au CDG59**
- **Terrain Chemin de la Pâture**
- **Retour des commissions**
- **Divers**

❖ **Approbation du compte rendu du dernier conseil**

La séance est ouverte à 19 heures 30, le Président donne lecture du compte rendu du dernier conseil. Aucune objection n'est formulée. Le Conseil municipal approuve le compte rendu.

❖ **Appel à projets TEPCV**

Le maire informe le conseil municipal de l'**Appel à projet pour de nouveaux Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) lancé par le ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer : FAIRE DE LA FLANDRE UN TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE**

Depuis sa création le Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre (SIECF) exerce la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité. Depuis 2000, il exerce également la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz. Le SIECF a pris conscience très rapidement des problématiques liées aux économies d'énergie notamment chez les publics les plus précaires. Le SIECF a donc créé dès 2008, un service de lutte contre la précarité énergétique en Flandre. Depuis 2014, le SIECF s'est engagé dans une politique volontariste de réduction des consommations énergétiques en Flandre, par le biais notamment du recrutement d'un conseiller en énergie et par la mise en place d'un appel à projet 'maîtrise de la demande en énergie' (MDE). En outre, depuis 2015, le SIECF a mis en place une instance de gouvernance de la transition énergétique en Flandre par le biais d'une commission transition énergétique. Enfin le SIECF a lancé

par délibération du 12 septembre 2016, une étude de planification/programmation énergétique (EPE) avec le soutien de l'ADEME. Cette année 2016 est donc l'année durant laquelle l'EPE est initiée, nouvelle étape clé dans la planification énergétique territoriale qui aboutira à la définition d'une stratégie approfondie sur les réseaux et au renforcement des actions de maîtrise de la demande en énergie initiées par le précédent biais du programme MDE.

En parallèle, notre commune a également travaillé sur les problématiques liées à la transition énergétique par le biais de 2 actions :

- Projet d'achat d'un véhicule électrique
- Rénovation d'une partie de l'éclairage public

Pour valoriser et dynamiser les actions entreprises sur la thématique énergie-climat en Flandre, le SIECF, avec le soutien de Messieurs Jean-Pierre Decool et Jean-Pierre Allossery, Députés, souhaite répondre, en partenariat avec l'ensemble des collectivités du territoire, à l'appel à projet national "Territoire à énergie positive pour la croissance verte". Cet appel à projet est porté par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et vise à favoriser les actions ayant un caractère innovant et ambitieux sur le plan écologique et énergétique

Dans ce cadre, les axes prioritaires fixés par le Ministère sont :

- développement des véhicules propres
- éclairage public économe
- nature en ville

De manière générale, les actions s'inscrivant dans l'une des 6 thématiques ci-après peuvent être présentées dans le cadre du projet TEPCV :

- la réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public ;
- la diminution des émissions de gaz à effet de serre et les pollutions liées aux transports ;
- le développement de l'économie circulaire et la gestion durable des déchets ;
- la production des énergies renouvelables locales ;
- la préservation de la biodiversité, la promotion des paysages et de l'urbanisme durable ;
- le développement de l'éducation à l'environnement et de l'éco-citoyenneté.

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'autoriser M. le Maire à participer au projet TEPCV en Flandre porté par le SIECF dans le cadre de l'appel à projet du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
- d'autoriser M. le Maire à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, autorise mr le maire à participer au projet TEPCV et à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande.

❖ **Mise à jour du tableau des emplois**

Le Maire informe les conseillers de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire Intercommunal (CTPI) du CDG59 concernant l'avancement de grade de 2 postes d'agent technique suite à l'ancienneté. Cet avancement entraîne les transformations des postes occupés : les transformations équivalent à des suppressions des postes actuels suivies de création de 2 nouveaux postes. Le conseil municipal, approuve et autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à ces avancements.

Le maire informe le conseil municipal de l'avis favorable du CTPI du CDG59 concernant la mise en place du régime indemnitaire RIFSEEP, ce sujet avait été vu lors du précédent conseil (26.09.2016). Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents décide d'instituer le RIFSEEP à compter du 01/01/2017.

❖ **CCHF – statuts + fonds de concours**

- **Mise à jour des statuts de la CCHF**

Vu la Loi N° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales,
Vu la Loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
Vu l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2015 portant modification, au 1er janvier 2016, des statuts de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre.

Par délibération n° 16-110 du 29 Novembre 2016, le conseil communautaire de la communauté de Communes des Hauts de Flandre, a adopté les modifications suivantes de ses statuts en application de la Loi NOTRe. Ces changements prendront effet au 1^{er} janvier 2017 :

Compétences obligatoires :

-Ajout de deux compétences obligatoires pour les Communautés de Communes :

- « Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés (il est rappelé que cette compétence est déjà exercée par la CCHF, il s'agit ici d'une adaptation rédactionnelle des statuts) »
- « Accueil des Gens du Voyage : Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil ».

-Modification de la rédaction du Groupe de compétence « développement économique » (déjà exercée par la CCHF), qui sera désormais rédigé ainsi : « actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L, 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, promotion du tourisme dont la création d'office de tourisme ».

Cette nouvelle rédaction ne modifie pas les compétences de la CCHF si ce n'est le rajout de la compétence obligatoire relative à l'accueil des gens du voyage, elle entraîne donc seulement une modification de la rédaction des statuts de la CCHF formalisée par l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2015 et sur laquelle le Conseil Municipal doit se prononcer conformément à l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales et avant le 31 décembre 2016.

Après avoir délibéré, le conseil municipal se prononce favorablement sur la mise à jour des statuts de la CCHF telle qu'exposée ci-dessus et dans la délibération du conseil de communauté en date du 29 novembre 2016.

- **Fonds de concours**

Selon le principe d'exclusivité qui régit les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), une compétence ne peut être détenue que par une seule personne.

Toutefois depuis la loi du n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et donc dans le cadre de l'article L 5214-16 § V du code général des collectivités territoriales, il est précisé qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté de Communes et les Communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assuré, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Il est précisé que cette appréciation diffère selon que l'équipement est ou non destiné à des opérations soumises à TVA (et ouvrant droit à déduction de la TVA supportée) par le groupement ou la commune bénéficiaire (JO AN du 07/06/2005 question n° 61624).

Par la délibération n°15-050 du 14 avril 2015, le conseil communautaire a décidé d'octroyer un fonds de concours de solidarité annuel aux communes membres de la CCHF. Le solde de ce fonds de

concours non utilisé dans l'année est reportable annuellement. La somme octroyée pour la commune de Lederzeele est de 54494€ et est disponible pour des opérations d'investissement et pour les communes de moins de 800habitants, 50% de la somme peut servir à financer des opérations de fonctionnement des bâtiments publics.

La commune de Lederzeele a réalisé les dépenses de fonctionnement en 2016 liées à ses équipements communaux pour un montant de 15706.42€ TTC et les dépenses d'investissement liées à ses équipements communaux pour un montant de 21410.01€ HT

Pour rappel le montant du fonds de concours ne peut dépasser 50% des dépenses TTC pour les dépenses de fonctionnement et 50 % des dépenses HT pour les dépenses d'investissement.

La commune de Lederzeele sollicite donc auprès de la CCHF un fonds de concours de 7850€ (fonctionnement) et 10700€ (investissement).

Les élus ont approuvé à la majorité cette demande.

- **Subventions CCHF à caractère exceptionnel et aux associations sportives ou culturelles 2017**

Le maire fait lecture du courrier de la CCHF concernant les subventions aux associations sportives et culturelles : la CCHF a décidé d'accorder à 2 associations sportives ou culturelles par commune une subvention globale de 800€ par an, le conseil municipal désigne l'USLet Art en milieu rural pour l'obtention de ces subventions, soit 400€ pour chacune. Le dossier de demande leur sera transmis rapidement.

- ❖ **Site internet communal**

Le maire informe le conseil municipal que la commune s'était engagée à mettre en place un site internet, la commande a été effectuée auprès du CDG59 pour celui-ci et les formulaires. Afin d'optimiser la mise en place, le contenu du site et de créer ses propres formulaires il est souhaitable de bénéficier d'un accompagnement du CDG59 par la mise à disposition d'un technicien en charge de la mise en œuvre d'outils de la chaîne de dématérialisation. Par conséquent une convention doit être établie ente le CDG59 et la commune, le maire fait lecture de la convention. Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, approuve la convention, autorise mr le maire à signer tous les documents liées à celle-ci et donne tous pouvoirs pour poursuivre l'exécution de cette délibération.

- ❖ **Mutuelle communale**

Le maire avise les conseillers municipaux de la démarche de M. DEVYNCK au sujet d'une mutuelle communale. Le maire fait lecture d'un exemple de courrier effectué par une commune voisine pour informer la population. Le conseil municipal décide que l'information sera donnée par le biais de la feuille d'informations.

- ❖ **Médaille du tourisme promo 2017**

Le maire fait lecture des courriers concernant les médailles du tourisme et des sociétés musicales et chorales : pas de proposition.

- ❖ **Rapport d'activités SIDEN-SIAN**

Le Maire fait lecture du rapport d'activités de l'année 2015 du SIDEN-SIAN.

❖ **Désaffiliation du SDIS au CDG59**

Le Maire informe les conseillers que le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord (SDIS) a sollicité sa désaffiliation au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord. Le conseil municipal émet, par 11 voix POUR et 1 ABSTENTION, un avis défavorable à la désaffiliation au CDG 59 du SDIS à partir du 01 janvier 2017.

❖ **Terrain chemin de la Pâture**

Le maire avise les conseillers municipaux que monsieur BOLLENGIER abandonne le projet du permis d'aménager. Le maire a recontacté les anciens investisseurs afin qu'ils se prononcent sur une nouvelle offre.

❖ **Retour des commissions**

- CMJ : Philippe EVRARD fait un état des élections du CMJ, prochaine réunion le 15/12/2016.
- CCHF : le maire informe les conseillers municipaux de la réunion concernant les orientations du PADD qui se déroulera à LEDERZEELE. Le document de cette réunion a été envoyé par mail aux élus.
- BATIMENTS : Christian MENDEL fait état des rapports de Bureau Veritas concernant les bâtiments publics,
-

❖ **Divers**

- Le maire avise le conseil municipal de la demande d'un promoteur concernant la parcelle AA n°101 sur les emplacements réservés. La commune avait délibéré courant 2016 à ce sujet mais cette délibération n'est pas valable puisque c'est la CCHF qui a la compétence par conséquent la commune va effectuer une demande de modification légère du PLU pour supprimer les 2 emplacements. Le conseil se prononce favorablement à cette demande.
- Le maire fait lecture du courrier de l'académie de Lille concernant les nouveaux rythmes scolaires pour la rentrée 2017/2018. Une réunion sera organisée entre la commune, l'association des parents d'élèves et l'école à ce sujet.
- Le maire rappelle aux conseillers municipaux que la commune avait adhéré à l'amicale de la CCHF lors du conseil municipal du 21.12.2015, L'amicale a envoyé l'état des agents adhérents, ils sont au nombre de 2. Afin de régulariser la participation, il est nécessaire de verser la subvention à cette amicale. Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte de verser une subvention de 100€ à l'amicale de la CCHF 468 rue de la Couronne de Bierne 59380 BERGUES.
- Le maire donne lecture à l'assemblée du courrier que lui a adressé le maire de la commune de LAUCOURT (canton de ROYE) par le biais de l'association des maires du Nord. Cette condamnation met en évidence les difficultés d'exercices des maires et la recherche de responsabilité en cas de problème. Une telle situation peut arriver sur n'importe quelle commune, c'est la raison pour laquelle monsieur le maire pense qu'il faut être solidaire. Il propose de verser à la commune de LAUCOURT un don de 100€ (cette dépense sera imputée à l'article 6713). Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 11 voix POUR 1 voix CONTRE, accepte de verser un don de 100€ à la commune de LAUCOURT (dépense à l'article 6713)
- Décision modificative n°2 : Considérant la nécessité d'effectuer quelques ajustements budgétaires ; Vu le projet de décision modificative présenté par M. le maire dont les grandes orientations se résument ainsi : ajustement pour régler l'achat du podium et verser le don à la commune de

LAUCOURT. Vu l'avis favorable du conseil municipal ; Après en avoir délibéré, approuve la décision modificative n°2 portant sur divers virements comme décrits ci-après :

Imputations	Budget précédent	Modification	Nouveau budget
020 Dépenses imprévues invest.	3800.00	-3800.00	0.00
21318 Autres bâtiments publics	2000.00	-1342.00	658.00
2184 Mobilier	0.00	+5142.00	5142.00
022 Dépenses imprévues fonct.	28431.00	-100.00	28331.00
6173 secours et dots	0.00	+100.00	100.00

- Le maire informe les conseillers que l'épreuve « alternative Watten-Cassel » traversera la commune le 16 avril 2016. Le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable sur cette épreuve. Une information sera faite dans le prochain bulletin.
- La prochaine réunion de CM est fixée au lundi 06/02/2017 à 19h30, réunion d'adjoints lundi 30/01/2017 à 18h et réunion de CCAS le lundi 12/12/2016 à 18h.

Un tour de table est effectué, Annie PACCOU informe que l'entreprise DRIEUX va faucarder l'Yser, Gilles NICOLATS souligne le problème de haie route de l'Aquénée, Valérie ENVAIN souligne le problème dans le virage à l'Haeneberg route de Saint Omer (un courrier sera transmis à la subdivision de Wormhout pour demander d'y installer une glissière de sécurité), Karine DEWYNTER informe que les vœux du maire se dérouleront le dimanche 08.01.2017 à 12h.

La séance du conseil municipal est clôturée à 21h40.